

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE VÉHICULES COMPLETS

MODÈLE A1 - PAGE 1



A **PACCAR** COMPANY

	Le soussigné certifie par la présente que le véhicule	Wouter Beuman Manager Homologation Department DAF Trucks NV
0.1.	Marque (raison sociale du constructeur)	DAF
0.2.	Type - Variante - Version	M4EN3 - TE205CD6ZZZ - EAA205NMLRSNNKD3340H1
0.2.1.	Nom commercial	CF 460 FT
0.4.	Catégorie de véhicule	N3
0.5.	Raison sociale et adresse du constructeur	DAF Trucks NV Hugo v.d. Goeslaan 1, 5643 TW Eindhoven, Pays-Bas
0.6.	Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires	La plaque est placée dans l'encadrement de la porte droite ou gauche de la cabine, rivé
	Emplacement du numéro d'identification du véhicule	Sur le longeron droit du chassis au niveau de l'essieu avant
0.9.	Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant)	
0.10.	Numéro d'identification du véhicule	XLRTEM4300G152745
	est conforme à tous égards au type décrit dans la réception délivrée le	e4*2007/46*0014*16 2016-07-22
	et peut être immatriculé à titre permanent dans les États membres. véhicule pour la circulation à droite tachymètre échelle métrique	
Eindhoven, 20-03-2017		

MODÈLE A1 - PAGE 2 Catégorie de véhicule N3

1.	Nombre d'essieux et de roues	2	6
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées	1	Essieu 2
2.	Essieux directeurs (nombre, emplacement)	1	Essieu 1
3.	Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu)	1	Essieu 2
4.	Empattement (essieu 1-dernier essieu)	3600 mm	3600 mm
4.1.	Écartement des essieux: (1-2, 2-3, 3-4)	P/A	P/A
5.	Longueur	5960 mm	2550 mm
6.	Largeur	470 mm	P/A
8.	Avancée de la sellette d'attelage (maximale et minimale en cas de sellette réglable)	4500 mm	
9.	Distance entre l'extrémité avant du véhicule et le centre du dispositif d'attelage	P/A	990 mm
11.	Longueur de la zone de chargement	7983 kg	
12.	Porte-à-faux arrière	5398 kg	2585 kg
13.	Masse en ordre de marche	P/A	P/A
13.1.	Répartition de cette masse entre les essieux (1, 2, 3, 4)	7983 kg	
13.2.	Masse réelle du véhicule	9000 kg	13000 kg
16.	Masses maximales techniquement admissibles	P/A	P/A
16.1.	Masse en charge maximale techniquement admissible	20500 kg	
16.2.	Masse techniquement admissible sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)	60000 kg	
16.3.	Masse techniquement admissible sur un groupe d'essieux	National	BE
16.4.	Masse maximale techniquement admissible de l'ensemble [kg]	19000 kg	
17.	Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international, code pays	9000 kg	12000 kg
17.1.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue	P/A	P/A
17.2.	Masse en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu (1, 2, 3, 4)	44000 kg	
17.3.	Masse en charge maximale admissible sur groupe d'essieux	P/A	
17.4.	Masse maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble		
18.	Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de:		
18.1.	Remorque à timon d'attelage	P/A	53900 kg
18.2.	Semi-remorque	P/A	P/A
18.3.	Remorque à essieu central	12517 kg	P/A
18.4.	Remorque non freinée		
19.	Masse statique maximale techniquement admissible au point d'attelage (semi-remorque, une remorque, une remorque à essieu central)	DAF Trucks NV	MX-13 340H1
20.	Constructeur du moteur		
21.	Code moteur inscrit sur moteur		
22.	Principe de fonctionnement	Compression 4 temps	

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ CE VÉHICULES COMPLETS

MODÈLE A1 - PAGE 2
Catégorie de véhicule N3

23.	Électrique pur	23.1.	Véhicule [électrique] hybride	Non	Non
24.	Nombre et disposition des cylindres	25.	Cylindrée	6 en ligne	12902 cm ³
26.	Carburant: Gazole/essence/GPL/GNC-biométhane/GNL/éthanol/biogazole/hydrogène			Gazole	
26.1.	Monocarburant/bicarburant/carburant modulable			Mono	
26.2.	(Bicarburant uniquement) Type 1A/Type 1B/Type 2A/Type 2B/Type 3B			P/A	
27.	Puissance maximale				
27.1.	Puissance nette maximale			340 kW	1700 rpm
27.2.	Puissance horaire maximale (moteur électrique)	27.3.	Puissance nette maximale (moteur électrique)	P/A	P/A
27.4.	Puissance maximale sur 30 minutes (moteur électrique)			P/A	
28.	Boîte de vitesses (type)	29.	Vitesse maximale	Automatique	90 km/h
31.	Position du ou des essieux relevables	32.	Position du ou des essieux chargeables	P/A	P/A
33.	Essieu(x) moteur(s) équipé(s) d'une suspension pneumatique ou équivalente			Oui	
35.	Combinaison pneumatiques/roues Dimension du pneumatique (1, 2) (Indice de charge, Symbole de vitesse, Taille de la roue, déport) (1, 2)			385/65R22.5	315/80R22.5
				160 K 11,75ET135	150 K 9,00ET162
	Combinaison pneumatiques/roues Dimension du pneumatique (1, 2) (Indice de charge, Symbole de vitesse, Taille de la roue, déport) (3, 4)			P/A	P/A
				P/A P/A P/A	P/A P/A P/A
36.	Connexions pour le freinage de la remorque mécaniques/électriques/pneumatiques/hydrauliques			Pneumatiques / électriques	
37.	Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque]			8,5 bar	
38.	Code de la carrosserie			BC	
41.	Nombre et configuration des portes			2 portes, 1 à gauche 1 à droite	
42.	Nombre de places assises (y compris celle du conducteur)			2, 1 chauffeur et 1 passager	
44.	Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant, voir Installation certificat			E4-55R-010253	
45.1.	Valeurs caractéristiques (D/V/S/U)			152 kN	P/A P/A 20000 kg
46.	Niveau sonore - À l'arrêt au régime de - En mouvement			89 dB(A)	1275 min ⁻¹ 80 dB(A)
47.	Niveau des émissions d'échappement (Euro)			Euro VI C	
48.	Émissions d'échappement - Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable			595/2009*627/2014C	
	1.1. Procédure d'essai: ESC			CO, HC,	P/A P/A
				NO _x , HC+NO _x	P/A P/A
	Particules , Opacité de la fumée (ELR)			P/A	P/A
	1.2. Procédure d'essai: WHSC (EURO VI)			CO, THC	2.2 mg/kWh 1.2 mg/kWh
				NO _x , NMHC	36.4 mg/kWh P/A
				CH ₄ , NH ₃	37.6 mg/kWh 1.17 ppm
	Particules (masse), Particules (nombre)			1.1 mg/kWh	1.1E11 #/kWh
	2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)			CO, NO _x	P/A P/A
				NMHC, THC	P/A P/A
				CH ₄ , Particules	P/A P/A
	2.2. Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)			CO, THC	94.1 mg/kWh 2.0 mg/kWh
				NO _x , NMHC	160.8 mg/kWh P/A
				CH ₄ , NH ₃	P/A 0.86 ppm
	Particules (masse), Particules (nombre)			1.5 mg/kWh	1.5E11 #/kWh
48.1.	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption			P/A	
50.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses / Classe(s)			Non	
				P/A	
51.	Véhicules à usage spécial: désignation conformément à l'annexe II, partie 5			P/A	
52.	Remarques				
	Nombre de sièges			2, 1 chauffeur et 1 passager	
	Type de ralentisseur			Frein sur echappement + Intarder	